## Décision 05-D-21 du 17 mai 2005

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la prévoyance funéraire

Posted on: &nbsp 01 juin 2005 | Secteur(s):



## Présentation de la décision

## Informations sur la décision

Origine de la

saisine

La Quiétude, l'Union des Professionnels du

Funéraire (UPF)

Dispositif(s)

Rejet des mesures conservatoires

Entreprise(s)

concernée(s)

OGF, Groupement national d'entrepreneurs

de pompes funèbres (GNEPF), Crédit Lyonnais, Caisse d'Epargne, La Poste

## Lire

le texte intégral de la décision 93.71 Ko